



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE N° 2010.1197**

Séance publique du

15 novembre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE
LA VILLE POUR L'ANNÉE 2010**

Le 15/11/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le mardi 9 novembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Odile BONTHOUX, M. Jacques GARCON à M. Francis TAULAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Jean CHORRO

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie -
Proximité et Citoyenneté

Mission Petite Enfance et Solidarités

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 15/11/10

RAPPORTEUR : Mme Catherine SILVESTRE

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2010 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La loi Besson de 1990 garantit un logement à tout citoyen. L'Etat et le Département mettent en œuvre cette politique en faveur du logement à travers un Plan Département d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) élaboré et revu régulièrement.

Ce plan, à l'élaboration duquel peuvent être associés les autres collectivités territoriales et leurs groupements, a pour objet d'une part de définir les aides et leurs modalités d'attribution en faveur des personnes rencontrant des difficultés pour se loger décentement et, d'autre part, de modifier les crédits financiers nécessaires. Ceux-ci constituent un Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) géré par le Conseil Général depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

La Ville d'Aix-en-Provence, partenaire du dispositif dès l'origine, a accepté par délibération du 4 octobre 2004 de participer au dernier PDALPD pour la période 2003-2007, prolongé jusqu'au 31 décembre 2009.

Pour l'exercice 2010, le Conseil Général a sollicité la Ville d'Aix-en-Provence dans le cadre de ce dispositif.

Je vous propose d'attribuer une participation à hauteur de 40 812 € pour cette année, sachant que cette contribution a été validée en date du 5 octobre 2010.

En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de la participation de la Ville d'Aix-en-Provence au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour l'année 2010,
- **DIRE** que celle-ci qui s'élève à 40 812 € (Quarante Mille Huit Cent Douze Euros) sera imputée sur la ligne budgétaire 9252062811740 qui présente les disponibilités nécessaires.

**2010.1197 - FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) - PARTICIPATION
FINANCIÈRE DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2010**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : mercredi 17 novembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

DOTATION SOLIDARITE LOGEMENT - FONTIONNEMENT

Bénéficiaires	Dotation 2008	Dotation 2009	Proposition dotation 2010	Objet
Ligne 925062811740 Fonds de Solidarité pour le Logement	40 010 €	40 812 €	40 812 €	Aider les personnes défavorisées à accéder ou à se maintenir dans un logement du secteur social ou privé